



0,25€ par km Indemnité forfaitaire ou basée sur la pratique réelle

200€ par an Limite d'exonération de cotisations et d'impôt. Au-delà, la somme est intégrée au salaire.

 50% TC
+
 IKV Cumul possible si les 2 modes sont consécutifs lors d'un même trajet

 **Privé** facultative pour les entreprises
 **Public** en cours d'expérimentation

L'Indemnité Kilométrique Vélo

Mode d'emploi

Hausse de la productivité



Diminution de l'absentéisme



Meilleure ponctualité



Meilleure image de l'entreprise



Bien-être augmenté au travail



Diminution du stationnement



BÉNÉFICES



villes-cyclables.org



ademe.fr

Plus d'informations :
Observatoire de l'IKV

www.villes-cyclables.org > Observatoire des mobilités actives > Observatoire de l'IKV

1

Budgéter



Objectif

Estimer le coût de la mise en place de l'IKV



Personnes-ressources

Service administratif et financier
Référénts PDE / Bilan Carbone / RSE
Ressources humaines

Première estimation :

Afin de limiter les coûts, l'entreprise peut définir un plafond annuel



part modale vélo



effectif de l'entreprise



plafond annuel

3%

Part modale moyenne du vélo pour les déplacements domicile-travail en France

2

Signer un accord entre l'employeur et les représentants du personnel



Objectif

Signer un accord de principe pour la mise en place de l'IKV



Personnes-ressources

Employeur, comité d'entreprise, délégués du personnel

Organisations syndicales

La loi stipule que la mise en place de l'IKV et notamment les modalités de prise en charge doivent faire l'objet d'un accord entre l'employeur et les représentants d'organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, ou d'une décision unilatérale de l'employeur après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'il en existe.

3

Suivre la pratique



Objectif

Faciliter le suivi de l'IKV, recenser les bénéficiaires



Personnes-ressources

Ressources humaines / Informatiques

Créer un formulaire d'engagement comprenant notamment l'identité du salarié et la distance entre son domicile et le lieu de travail

Deux outils de suivi possibles :



Une simple grille d'émargement (format papier ou numérique) remplie par le salarié, lui-même



Un outil informatique à partir duquel le salarié peut déclarer sa pratique

4

Communiquer auprès des salariés



Objectif

Faire connaître et rendre attractif le dispositif auprès des salariés



Personnes-ressources

Référénts PDE/ Bilan Carbone/ RSE
Services communication
Services administratifs et financiers

Quelques actions :

- Information générale sur l'IKV
- Présenter les bienfaits du vélo : santé, bien-être, régularité du temps de trajet, gain de temps, économies financières...
- S'appuyer sur les personnes déjà cyclistes
- Rapprocher l'IKV des autres actions menées par l'entreprise en faveur de l'écomobilité

